

HYGIÈNE & SÉCURITÉ DGI-TRÉSOR-DOUANES-CCRF

Compte rendu de l'action du CHS-DI¹64 Bilan année 2007

Cette année 2007 a été marquée par notre lutte pour l'amélioration des conditions de fonctionnement du Comité d'Hygiène et de Sécurité. Deux points ont été particulièrement abordés.

1 - Les membres du CHS n'avaient pas ou très tardivement les pièces et documents nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Ce problème semble désormais résolu.

2 - Le rôle de prévention du CHS était en partie vidé de sa substance par le refus d'associer ses membres à l'étude des projets immobiliers : construction, restructurations, réhabilitation et aménagement des locaux dans le cadre des différentes réformes menées.

Le feuilleton 2007 était lancé :

Une demande martelée, une réponse évasive

Dès le début de l'année, les représentants CGT ont fortement insisté sur la nécessité d'associer les membres du CHS aux travaux programmés.

Si nous sommes bien conscients que cela ne résoudra pas tous les problèmes d'installation, une étude des dossiers par l'ensemble des membres du CHS (et notamment les représentants du personnel, plus à même de relayer les besoins des agents) pourra limiter les risques d'erreur qui ont pu être rencontrés par le passé :

(par exemple : installation des agents dans des locaux trop chauds, trop exigus, mal aménagés rendant nécessaire de nouveaux travaux souvent onéreux et source de nouveaux désagréments...)

M. Taburet, président du CHSDI, nous indiquait alors ne pas y être pas opposé, mais devoir déterminer à partir de quel degré de restructuration et à quel moment du projet les directions devraient-elles saisir le CHS. Ayant posé la question, il s'abstenait néanmoins d'y apporter une réponse.

Pour la CGT, il était pourtant évident que l'information devait être faite la plus en amont possible afin d'éviter que les restructurations aient des répercussions négatives sur les agents et leurs conditions de travail.

Péripéties estivales et obtention d'un accord acté

Lassées des dysfonctionnements du CHS et du manque de transparence de l'action administrative, c'est alors l'ensemble des organisations syndicales qui a décidé de boycotter la tenue du CHS.

Par une déclaration commune du 2 juillet 2007, les OS ont donc rappelé au Président :

- qu'il était temps de mettre fin aux prises de position hâtives au mépris des avis des membres du Comité aboutissant à la réalisation de travaux et à l'installation d'agents en dépit du bon sens
- et que l'objectif commun de tous les membres devaient être la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Par conséquent, les OS ont demandé la tenue d'une réunion afin d'arrêter un certain nombre de décisions pour améliorer le fonctionnement du CHS-DI, rationaliser les méthodes de travail et faciliter le suivi des actions, notamment dans une période où s'annoncent de grands changements et restructurations (suppression d'un fonctionnaire sur deux départs à la retraite, fusion DGI-CP, fusion CDI-CDIF...).

Cette réunion s'est tenu le 29 août. Le président a admis notamment le principe de la mise en place de groupes de travail spécifiques, dénommés « commissions immobilières ».

Il a donc été consigné au procès-verbal de séance :

- d'une part, que cette commission devrait être saisie pour procéder à l'examen des dossiers immobiliers conséquents ;
- que, d'autre part, M. Taburet confirmait que :

le projet d'aménagement des locaux liés au rapprochement des C.D.I./C.D.I.F., pour ce qui concerne notamment la partie des travaux concernant la recomposition de l'accueil, **entraîne dans le champ de compétence de la commission.**

¹ Comité d'Hygiène et de Sécurité Départemental Interdirectionnel

Une première réussite

Une première commission immobilière s'est tenu le 12 septembre 2007 à titre expérimental.

Il a été procédé à ce titre à l'étude du projet de climatisation du 3^e étage du CDI de Pau, côté rue d'Orléans.

En effet, suite à un rapport d'expertise (effectuée par l'antenne immobilière - DPAEP Toulouse) concluant à la nécessité de l'installation d'un système de refroidissement, le CHS a voté une participation aux travaux.

L'étude du projet a été particulièrement intéressante et il a pu être effectué une réelle information des agents et un suivi de l'avancement des travaux.

De plus, les remarques formulées par les agents ont pu être prises en compte.

Ce premier essai était donc globalement positif.

Un revirement inexplicable

Suite à ce bilan somme toute satisfaisant, comment expliquer que, lors de la réunion du 7 décembre 2007 clôturant l'année, il ait été opposé aux membres du CHS, je cite :

« **les travaux relatifs au rapprochement C.D.I./C.D.I.F. sont particulièrement mineurs ou inexistant** selon les sites et qu'aucun projet d'ampleur ne peut être à ce jour présenté à la Commission immobilière » ?

Les agents concernés apprécieront sans nul doute le commentaire.

Le recul de la position du Président sur ce sujet est inexplicable et inexplicable à ce jour.

La position des représentants CGT n'a quant à elle pas changé, restant convaincus de la nécessité de ne pas appréhender ces installations de manière unilatérale, et ce dans l'intérêt de tous.

Au minimum, une information sur le sujet est nécessaire, ne serait-ce que par respect pour les agents.

Trésorerie de Sauveterre

Le plafond de la Trésorerie de Sauveterre-de-Béarn s'était partiellement effondré le 28 Août 2007, sans occasionner, fort heureusement, de blessures aux agents présents.

Les deux agents concernés, qui avaient rejoint depuis lors la Trésorerie de Salies-de-Béarn, ont pu récemment réintégrer leurs locaux.

Le maire de Sauveterre et ses administrés ont donc la satisfaction de conserver, pour le moment, leur service public de proximité.

Un inventaire des sites pouvant présenter les mêmes risques (plafonds vétustes) va être effectué dans le cadre du CHS.

Formation Sécurité Incendie

Quinze personnes ont effectué cette formation en 2007 et 30 autres la suivront en janvier 2008.

L'effort de formation se poursuivra dans le courant de l'année après recensement des besoins.

Nous avons demandé, par ailleurs, que les personnes désignées en tant que « guide file » et « serre file » soient clairement identifiés sur chaque site.

Année 2008

L'avenir du CHS semble, du point de vue du président, ne présenter qu'un intérêt limité : après la fusion DGI-CP, tout pourrait être décidé en comité technique paritaire. C'est bon comme un champagne sans bulle, le dialogue social vu de cette manière là !! Rappelons que 2008 est l'année de la mise en œuvre du Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DU) qui doit être vu en CTP mais aussi en CHS. Et rappelons aussi à M. Taburet que le CHS ne concerne pas que les deux directions précitées mais aussi la DGDDI et la DGCCRF (sans compter l'INSEE et la DRIRE).

M. TABURET NOUS A PARLE DE TRANSPARENCE ET DE DIALOGUE SOCIAL A SUIVRE DONC EN 2008, AVEC VOUS ...



Nous avons, quant à nous, noté une recrudescence de demande des agents en matière d'hygiène et sécurité. Ainsi, vous n'hésitez plus à nous saisir directement ou en complétant les registres d'hygiène et sécurité. Nous nous efforçons en retour de répondre efficacement et rapidement à vos demandes.

MERCI A TOUS CEUX QUI NOUS ONT ACCORDE LEUR CONFIANCE EN 2007